



## entretien d'un chemin d'accès à des propriétés

Par **Ada-Rosa**, le **09/02/2021** à **08:37**

bonjour,

propriétaire d'une maison dont l'accès se fait par un chemin qui dessert plus de 30 autres maisons.

ce chemin est dans un état déplorable:

la mairie a-t-elle l'obligation de l'entretenir sachant qu'une partie est électrifiée par elle et que régulièrement des travaux d'entretien des canalisations sont faits par la mairie?

merci d'avance et cordialement

Par **youris**, le **09/02/2021** à **09:25**

bonjour,

pour répondre, il faudrait connaître le statut de ce chemin.

si c'est un chemin rural, appartenant au domaine privé de la commune, celle-ci n'a pas d'obligation d'entretien.

si c'est un chemin privé, l'entretien appartient à son propriétaire.

avez-vous une servitude de passage sur ce chemin ?

salutations